

Hopfenweg 21 PF/CP CH-3001 Bern T 031 370 21 11 info@travailsuisse.ch www.travailsuisse.ch

Berne, le 4 juin 2021

Léonore Porchet, conseillère nationale verte et vice-présidente de Travail. Suisse

L'AVS peut se financer sans pénaliser les femmes

Depuis le 1er juillet 2020, les entreprises de 100 salariés ou plus sont tenues de procéder à des examens de l'égalité salariale. Mais il n'existe pas de mécanismes de contrôle externe de cet examen, ni de sanctions pour la non-réalisation des analyses salariales. La récente réforme de la LEg n'est donc qu'un alibi face au problème immense des inégalités salariales.

Sur le site <u>www.respect8-3.ch</u> lancé par Travail.Suisse, les entreprises sensibles à la question de l'égalité des salaires peuvent s'inscrire sur une liste blanche et vérifier l'égalité des salaires plus rapidement que ne l'exige la loi. 66 entreprises sont actuellement inscrites sur cette liste, ce qui est un signe encourageant. Cependant, il est nécessaire que l'engagement contre les inégalités salariales, qui représentent, en 2018, 684 francs par mois de moins perçue par les femmes dans le secteur privé et 602 francs dans le secteur public, ne dépendent de la bonne volonté des employeurs.

D'autant plus que ces inégalités salariales ont des conséquences au moment de la retraite. La différence de pension entre les femmes et les hommes dans la prévoyance professionnelle est de 54%. Ce chiffre est supérieur à celui de 2015 (51%). Dans l'AVS, la différence de rente est plus faible, avec 9%. Mais ici aussi, les femmes sont nettement moins bien loties.

Il n'est pas possible que la mesure centrale d'une réforme de l'assurance vieillesse consiste à augmenter l'âge de la retraite des femmes, alors que nous constatons que l'inégalité massive des retraites se poursuit au détriment des femmes. Et ceci :

- sans qu'aucune mesure efficace n'ait été prise contre l'inégalité salariale, et que nous subissons donc des pertes massives dans les revenus de l'AVS.
- sans volonté d'améliorer globalement les pensions des femmes rapidement et durablement. Le compromis entre les partenaires sociaux offre une grande opportunité d'améliorer les pensions des femmes. Cependant, le Parlement a décidé d'augmenter d'abord l'âge de la retraite des femmes et de ne pas prendre de mesures pour améliorer les rentes des femmes dans les pensions professionnelles.

AVS21, c'est donc 10 milliards d'économie entre 2022 et 2031 grâce à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Ainsi, bien que celles-ci soient désavantagées tout au long de leur carrière tout en assumant une part de travail, salarié et non salarié, égale ou même plus grande que celle des hommes, la majorité du Parlement estime que c'est la seule solution pour combler le trou de l'AVS.

C'est l'un des trois mythes sur lesquels se base cette réforme. Or, cette augmentation, qui devra être fortement compensée, ne contribue que très marginalement au financement de l'AVS. C'est donc un choix politique dogmatique. Et pour chaque femme touchée, c'est une année de retraite en bonne santé en moins. De plus, il est piquant de relever que si les différences salariales non expliquées lié à la discrimination entre les femmes et les hommes de 7.7% étaient comblées, 825 millions de cotisations

en plus par an parviendraient à l'AVS, ce qui correspond aux économies prévues avec le projet AVS 21.

Deuxième mythe : la démographie forcerait à augmenter l'âge de la retraite. Il s'agit en fait d'une question de perspective, car les prestations d'aujourd'hui peuvent être financées si c'est ce que nous voulons politiquement. Mais comme l'AVS est une assurance solidaire dont les coûts bureaucratiques sont faibles, elle n'intéresse ni les personnes à hauts revenus ni les gestionnaires de fortune ni les assurances. C'est pourquoi ces groupes tentent de réduire les prestations de l'AVS, cruciales pour les personnes à petits et moyens revenus et les femmes.

Troisième mythe : l'AVS aurait un problème structurel de financement. L'AVS est au contraire une assurance sociale qui résiste aux épreuves. Contrairement à la LPP, elle ne dépend pas des rendements incertains des marchés financiers. Si elle est confrontée actuellement au défi des baby-boomers atteignant l'âge de la retraite, celui-ci n'aura des conséquences que jusqu'en 2030-2035 selon l'Office fédéral des assurances sociales. Nous pourrions donc nous contenter de solutions ponctuelles.

Si on doit s'accorder sur le fait que la situation de l'AVS est insatisfaisante, c'est parce qu'elle ne respecte pas son obligation constitutionnelle de couvrir les besoins vitaux de manière appropriée : la rente maximum est de CHF 2390.- alors que la moitié des personnes reçoivent CHF 1777.- ou moins. Un e retraité e sur dix a donc besoin des prestations complémentaires pour vivre. La majorité des retraités pauvres sont des retraitées. Nous devons donc rendre l'AVS plus généreuse!

Travail. Suisse propose une solution pour répondre à ce défi. Dans un premier temps, la politique des taux d'intérêts négatifs doit bénéficier à l'AVS. Et pour garantir son financement à long terme, il faut introduire dès maintenant une taxe sur les achats de francs à l'étranger.

La prévoyance vieillesse est perdante face au nouveau monde que façonnent les taux d'intérêts négatifs. Alors qu'auparavant, la Confédération versait de l'argent à l'institution de prévoyance – AVS et LPP - par le biais des intérêts de ses dettes, aujourd'hui, c'est cette dernière, nos rentes, qui versent de l'argent à la Confédération et aux cantons. Un monde à rebours ! Si la Confédération et la BNS compensaient correctement cette situation, elles devraient augmenter leurs contributions de 5 milliards de plus par an pour l'AVS. Nous pourrions ainsi garantir son financement jusqu'en 2039, sans réduire les rentes ou augmenter l'âge de la retraite.

Sur le long terme, et afin de ne pas laisser le financement de la principale œuvre sociale suisse à moyen et long terme aux rendements volatils des marchés financiers et aux décisions de politique monétaire, il s'agira d'être inventif: Travail. Suisse propose une taxation des achats de francs suisses à l'étranger. Cette taxe ferait diminuer la demande de francs et donc leur valeur aussi. Cela permettrait d'une part de contrer les effets négatifs de la politique monétaire actuelle, qui participent aussi à l'augmentation des loyers et l'inégalité croissante des richesses. Et d'autre part, prélevée par le Département fédéral des finances, cette taxe incitative serait versée à l'AVS et garantirait son financement à long terme.

Ainsi, avec des solutions contemporaines et réalistes, nous pouvons assurer la pérennité d'un système de prévoyance vieillesse solidaire et garantir à toutes les générations une retraite digne, sans diminuer les prestations ni augmenter le temps de travail.